

**CONSEIL SYNDICAL
REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

SEANCE DU : 22 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-deux juin à dix-huit heures, le Comité syndical du Syndicat mixte du SCOT Sud Gard régulièrement convoqué le vendredi cinq juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Frédéric TOUZELLIER, Président

Est désigné Secrétaire de séance : Théo GUIGUE

Référence du service :
FT/GS/VM-10d

Objet de la délibération :

Mise en place de la Commission d'Appel d'Offre

Etaient présents(es) (57)

Frédéric TOUZELLIER, Président

Jean-Baptiste ANTONELLI, Benjamin BRUNEL, François CHARRIÈRE, Charly CRESPE, Serge GARNIER, Théo GUIGUE, Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS, Sibylle JANNEKEYN, Rémi NICOLAS, Dominique NUTI, *Vice-président(e)s présent(e)s*

Mahieu ALLEGRE, Maya AMER MOUSSA, Chantal ANRDRÉ, Richard ARNAUD, , Grégory BENEZET, Olivier BENEZET, Marianne BERNÈDE, Jean-Louis BLANC, Emmanuel BOIS, Jean-Pierre BONDOR, Philippe BROUSSES, André CAMBI GOURJON, Hélène CASIER, Nathalie CAVAILLE, , Agnès CHARAIX PY, Fanny DAGUENET, Michel DEBOUVERIE, Jean-Luc DESCLOUX, Gaël DUPRET, Thierry FELINE, Alain FOUQUE, Patrick GARCIA, Philippe GIBELIN, Jean-Pierre GUSAÏ, Pierre JAUMAIN, Bernard JULLIEN, Martine KUFFER, Denis LANOY, Joffrey LEON, Cécile MARQUIER, Véronique MARTIN, Frédéric MESEGUER, Jean-Christophe MORANDINI, Nicolas NADAL, Nathalie PERROT, Patrice PLANES, Angel POBO, Véronique POIGNET-SENGER, Joachim RAMS, Clément ROUSSEL, Serge ROUVIÈRE, Adrien RUY, Gilles TIXADOR, Véronique VAUTRIN, Michel VERDIER, Christophe ZARAGOZA, *Conseillers(ères) syndicaux(ales) présent(e)s*

Etaient représentés(ées) (9)

Janie ARNEGUY, donne pouvoir à Sibylle JANNEKEYN ; Jean-Antoine BUNOZ, donne pouvoir à Frédéric TOUZELLIER ; Alberto CAMAÏONE, donne pouvoir à André CAMBI GOURJON ; Nadine CASTELLANI, donne pouvoir à Alain FOUQUE ; Nelson CHAUDON, donne pouvoir à Hélène CASIER ; Virginie GRIOTTO, donne pouvoir à Richard ARNAUD ; Stéphane PORRET, donne pouvoir à Jean-Pierre BONDOR ; Magali PRADEILLE, donne pouvoir à Joffrey LEON ; Martine SCOLLO-OGIER donne pouvoir à Charly CRESPE ;

Etaient excusés(ées), absents(es) (22)

Vincent BECHARD, Cédric BONATO, Vincent BOUGET, André BRUNDU, Nicole CHANRON, Amal COUVREUR, Patrick DE GONZAGA, Philippe DESCHAMPS, Bruno FERRIER, Gilles GADILLE, Maryse GIANNACCINI, Jean-Marie GILLES, Juan MARTINEZ, Jean-Pierre MEDAN, Nicolas MEIZONNET, Laurent MESPOULET, Jean-Louis NICOLAS, Audrey PASCAL, Gaëtan PREVOTEAU, Yves RODRIGUEZ, David-Alexandre ROUX, Eddy VALADIER, *Conseillers(ères) syndicaux(ales) excusé(e)s*

Sièges : 88 Membres en exercice : 88

OBJET : MISE EN PLACE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur, Frédéric **TOUZELLIER** Président, rapporteur expose :

Vu les articles L-1411-5 et L-1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriale ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2002-298-6 du 25 octobre 2002 portant création du syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territorial du Sud du Gard ;

Vu la délibération n° 2026-05-19-01d portant sur l'élection du Président,

Vu la délibération n° 2026-05-19-03d portant sur l'élection des Vice-présidents,

Vu la délibération n° 2026-05-19-05d portant sur l'élection des membres du bureau,

Considérant qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante il convient de constituer une Commission d'Appel d'Offres (CAO) pour les appels à la concurrence passés par le Syndicat Mixte du SCOT Sud Gard,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres doit être saisie pour tout marché supérieur à 60 000 (*soixante mille*) euros HT,

Considérant que la CAO doit comprendre le Président du syndicat mixte du SCOT Sud Gard qui assure la Présidence, ainsi que 5 membres titulaires et 5 suppléants ayant tous voix délibérative conformément à l'article L-1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriale ;

Considérant ainsi les candidatures de :

Membres Titulaires	Suppléants
Monsieur Emmanuel BOIS	Madame Marianne BERNEDE
Monsieur Joffrey LEON	Monsieur Jean-Pierre MEDAN
Monsieur Philippe BROUSSES	Monsieur Michel DEBOUVERIE
Monsieur François CHARRIERE	Monsieur Michel VERDIER
Madame Véronique MARTIN	Monsieur Jean-Christophe MORANDINI

OBJET : MISE EN PLACE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

SEANCE DU : 22 juin 2026

N° [2026-06-22-10d]

Il est procédé à l'élection :

(Membres afférents : 88 Membres en exercice : 88)

Le COMITÉ SYNDICAL après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

Exprimés : **66** (dont 9 pouvoirs)

Pour : 66

Contre : 0

Abstention : 0

ARTICLE 1^{er} : de nommer Président de la Commission d'Appel d'Offres Monsieur Frédéric TOUZELLIER

ARTICLE 2 : de nommer :

Membres Titulaires	Suppléants
Monsieur Emmanuel BOIS	Madame Marianne BERNEDE
Monsieur Joffrey LEON	Monsieur Jean-Pierre MEDAN
Monsieur Philippe BROUSSES	Monsieur Michel DEBOUVERIE
Monsieur François CHARRIERE	Monsieur Michel VERDIER
Madame Véronique MARTIN	Monsieur Jean-Christophe MORANDINI

En tant que membres de la CAO,

ARTICLE 3: de saisir la CAO que dans le cadre d'appels à la concurrence supérieurs à 60 000 (soixante mille) € HT,

ARTICLE 4 : De charger le Président de l'exécution de cette délibération.

**Le Président du Syndicat Mixte
du S.CO.T. du Sud Gard**

Frédéric TOUZELLIER
Maire de Générac

Le Secrétaire de séance

Théo GUIGUE